

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030455 – MDE 13/020/2003

Action complémentaire sur l'AU 173/03 (MDE 13/014/2003 du 18 juin 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIER D'OPINION / DÉTENTION AU SECRET / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / NOUVELLE CRAINTE : PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

IRAN

Détention au secret de Mohsen Sazegara (h), journaliste, 48 ans

Libération de Vahid Sazegara (h), son fils, étudiant, 22 ans

Londres, le 11 juillet 2003

Détenu sans inculpation depuis le 15 juin, Vahid Sazegara a été libéré le 9 juillet de la prison d'Evin, à Téhéran. Il est, semble-t-il, en bonne santé.

Son père, le journaliste Mohsen Sazegara, est quant à lui détenu au secret à la prison d'Evin. On ignore si un chef d'accusation a été retenu contre lui. Mohsen Sazegara souffre d'une maladie cardiaque lourde nécessitant la prise régulière de médicaments et Amnesty International craint qu'il n'ait pas accès à ceux-ci. Il aurait en outre fait une grève de la faim de dix jours à la suite de son arrestation le 15 juin.

Mohsen Sazegara a subi deux opérations du cœur ces dernières années et il doit suivre un traitement régulier. Ni son épouse, Soheila Hamidnia, ni son avocat, M^e Sholeh Saadi, n'ont été autorisés à le voir depuis son arrestation.

Ouvertement critique à l'égard des autorités iraniennes, Mohsen Sazegara a été arrêté après avoir publié sur son site Internet un article dans lequel il demandait « *une modification en profondeur de la Constitution* ». Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, arrêté alors qu'il n'a fait qu'exprimer pacifiquement ses convictions.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis de nombreuses années, Amnesty International recense de multiples arrestations arbitraires et détentions prolongées, souvent au secret, qui débouchent bien souvent sur un procès inéquitable. Les lois relatives à la sécurité et à la diffamation, dont les dispositions sont rédigées de façon imprécise, sont souvent utilisées contre les détracteurs présumés du gouvernement ou les personnes connues pour avoir des opinions politiques que les autorités considèrent comme inacceptables.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français, en persan ou dans votre propre langue) :

- réjouissez-vous de la libération de Vahid Sazegara, le 9 juillet ;
- appelez les autorités à relâcher immédiatement et sans condition Mohsen Sazegara, prisonnier d'opinion détenu au seul motif de l'expression pacifique de ses opinions ;
- cherchez à obtenir l'assurance qu'il est traité avec humanité et qu'il a accès aux médicaments dont il a besoin ;
- demandez qu'il soit immédiatement permis à Mohsen Sazegara d'entrer en contact avec son avocat et sa famille et de recevoir les soins médicaux que son état de santé requiert ;
- rappelez aux autorités iraniennes que le recours à la violence pour obtenir des aveux est interdit par la législation iranienne et constitue une violation de l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie. Cet article prévoit que « *nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* » ;
- exigez que les personnes soupçonnées d'avoir infligé des tortures aux prisonniers soient déférées à la justice et bénéficient d'un procès équitable.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed Ali Khamenei
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Téhéran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : webmaster@wilayah.org

(Il est possible que cette adresse ne soit pas fiable ; merci de renvoyer votre message s'il ne parvient pas à son destinataire du premier coup. Indiquez dans le champ *Objet* de votre courrier électronique : « *For the attention of the office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei, Qom* »)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahrudi
Ministry of Justice, Park-e Shahr
Téhéran, République islamique d'Iran

Fax : +98 21 879 6671 (merci de vous montrer persévérant ; veuillez préciser « *Care of Director of International Affairs, Judiciary* »)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

His Excellency Kamal Kharrazi
Ministry of Foreign Affairs
Sheikh Abdolmajid Keshk-e Mesri Avenue
Téhéran, République islamique d'Iran

Fax : +98 21 390 1999 (merci de vous montrer persévérant ; veuillez préciser : « *Care of the Human Rights Department, Foreign Ministry* »)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 22 AOÛT 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*